

MANDAT 132119

TITRE : Avis du Comité consultatif Jeunes (CCJ) intitulé « Les jeunes éloignés du marché du travail »

CONTEXTE

La Stratégie de mobilisation *Tous pour l'emploi* dévoilée en février 2013 propose plusieurs mesures ciblées qui contribueront à préparer et à intégrer au marché du travail les personnes prestataires des programmes d'assistance sociale ou provenant de groupes sous-représentés sur le marché du travail dont, notamment, les jeunes âgés de moins de 25 ans éloignés du marché du travail. Cette nouvelle approche confirme et renforce la volonté de briser le cycle de la pauvreté. Dans ce sens, Emploi-Québec a entrepris des travaux dans le but d'intervenir rapidement et de façon systématique auprès des jeunes demandeurs d'aide sociale, notamment en les rencontrant régulièrement afin de les soutenir dans leur démarche d'intégration en emploi.

Le 19 février 2013, le Comité consultatif Jeunes (CCJ) a déposé un avis intitulé « Les jeunes éloignés du marché du travail » à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). L'avis dresse un portrait détaillé des obstacles à l'insertion professionnelle et des besoins exprimés par les jeunes Québécois de 18 à 35 par l'entremise des résultats d'une enquête faite auprès de 421 jeunes accompagnés par les organismes en employabilité. De plus, 110 intervenants ont également été sondés sur les obstacles à l'insertion en emploi des jeunes qu'ils accompagnent.

L'avis est structuré en fonction de trois obstacles importants : la méconnaissance des services, l'hétérogénéité des besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail ainsi que la rigidité du cadre de fonctionnement. Des recommandations sont proposées par le CCJ afin de pallier à chacun de ces obstacles.

Le présent document présente les problématiques soulevées par le CCJ, ses recommandations et les réponses d'Emploi-Québec. Globalement les recommandations exprimées par le CCJ sont déjà prises en compte par l'offre de service d'Emploi-Québec à l'intention des jeunes éloignés du marché du travail.

1. Méconnaissance des services

L'enquête révèle que les jeunes éloignés du marché du travail ne sont pas à l'affût des services offerts par les ressources externes qui pourraient leur venir en aide et ne connaissent pas la façon d'y accéder. De plus, parmi les 421 jeunes répondants, plus de 40 % aimeraient connaître davantage les mesures et programmes offerts.

Recommandation du CCJ : Que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, soutienne la réalisation de campagnes de promotion nationale et régionales pour mieux faire connaître les centres locaux d'emploi (CLE) et leur offre de service destinée aux clientèles jeunes et éloignées du marché du travail.

Une des missions d'Emploi-Québec est de soutenir l'intégration et le maintien en emploi de toutes clientèles, notamment des jeunes éloignés du marché du travail. Emploi-Québec offre des mesures et des services d'emploi adaptés aux besoins de cette clientèle plus difficile à mobiliser. Comme le démontrent les travaux entrepris à l'égard des interventions d'Emploi-Québec auprès des jeunes, il s'avère essentiel de rejoindre les jeunes là où ils se trouvent afin de les informer des services offerts et de la plus value que procure un revenu de travail. Cela constitue un préalable qui les incitera à entreprendre une démarche d'intégration ou de maintien en emploi. Une campagne d'information, à la différence d'une campagne de promotion proposée par le CCJ, pourrait être développée et déployée, et de l'information pourrait être distribuée dans les endroits les plus fréquentés par les jeunes. Par ailleurs, il serait intéressant de mettre en ligne un site web spécialisé pour les jeunes à la recherche d'un emploi. Les jeunes éloignés du marché du travail pourraient y explorer les différentes possibilités de mise en mouvement, ce qui faciliterait l'accès aux ressources disponibles dans leur région. Le CCJ sera consulté par Emploi-Québec au cours des prochains mois sur les moyens les plus efficaces pour rejoindre les jeunes éloignés du marché du travail.

2. Hétérogénéité des besoins de la clientèle jeune et éloignée du marché du travail

Chaque jeune vit une situation différente et a des besoins qui lui correspondent. Certains jeunes présentent également des troubles de santé mentale ou de toxicomanie. Il est alors important pour les intervenants des ressources externes d'intervenir selon les nécessités individuelles du client et d'adopter une intervention globale et personnalisée. Le CCJ souhaite qu'une approche holistique puisse être implantée pour accroître l'accessibilité des jeunes et de leur famille aux services de santé et de services sociaux par l'entremise de l'appui des acteurs du milieu de la santé. Les intervenants collaboreraient avec le réseau de la santé et seraient en mesure de connaître davantage les mesures et programmes pour référer aux bonnes ressources les jeunes présentant des troubles de santé.

Recommandation du CCJ : Que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, initie des collaborations entre les secteurs de la santé et de l'emploi ainsi qu'entre les réseaux publics et communautaires en employabilité afin de mieux desservir la clientèle jeune et éloignée du marché du travail.

Il est véridique d'affirmer que la concertation des acteurs et des milieux favorise une offre de service plus complète et globale. C'est pourquoi, en 2010, le gouvernement du Québec, par la Stratégie d'action jeunesse, s'est doté du projet Engagement jeunesse issu d'une entente interministérielle 2010-2014 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le projet Engagement jeunesse a comme objectif d'améliorer les liens entre les différentes organisations qui offrent des services d'accueil, de référence et d'accompagnement aux jeunes en difficulté.

La continuité et la complémentarité de services se discutent entre différents organismes, principalement entre ceux oeuvrant en employabilité et les Centres de santé et des services sociaux. Ainsi, plusieurs initiatives de collaboration se développent, notamment entre les carrefours jeunesse-emploi et des centres de santé et de services sociaux (CSSS). Ces initiatives ne sont pas soutenues par des unités ministérielles, mais s'ancrent dans une volonté de partenariat afin qu'un jeune en difficulté ait un accès plus rapide, lors d'une référence, vers la première ligne d'un CLSC. Ces collaborations naissantes engendrent des initiatives similaires entre des établissements scolaires et des CSSS.

Par ailleurs, l'offre de services d'emploi est modulée en fonction des besoins identifiés par les centres locaux d'emploi et les directions régionales, avec la collaboration des partenaires du milieu. Dans ce contexte, Emploi-Québec reconnaît la nécessité de mettre en place davantage de passerelles multisectorielles, sur le plan local ou régional, si l'on veut assurer un véritable continuum de services entre les acteurs du milieu de la santé, les intervenants du milieu communautaire et les agents d'aide à l'emploi.

3. Rigidité du cadre de fonctionnement

L'enquête a révélé que les intervenants souhaitent davantage de souplesse en ayant accès à des cadres opérationnels moins rigides. Le CCJ aimerait que les jeunes qui participent à des mesures et qui doivent les interrompre puissent retourner les compléter sans être forcés de les recommencer au complet.

Le CCJ souhaite également que les jeunes soient admissibles à une aide financière pendant leur participation à des activités de formation de courte durée à temps partiel. À titre d'exemple, permettre à un jeune de recevoir une aide financière à la participation pour suivre une formation d'appoint à temps partiel tout en occupant un emploi de subsistance.

De plus, le CCJ désire une valorisation de l'accompagnement et que celui-ci soit ajusté selon le degré d'éloignement du jeune qui amorce une démarche d'employabilité. En effet, certains jeunes ont seulement besoin d'une aide ponctuelle tandis que d'autres doivent maîtriser de nouvelles compétences. Le CCJ souhaite également que les jeunes soient soutenus financièrement pendant les périodes « entre deux mesures » et qu'ils soient accompagnés temporairement par des organismes en employabilité.

Recommandation du CCJ : Que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, incite les régions à autoriser les participations à des mesures¹ en simultané lorsque les besoins des jeunes le requièrent.

Le CCJ souligne la difficulté qu'ont les jeunes qui quittent une activité en cours de participation, à réintégrer leur groupe ou à reprendre leur démarche là où il l'avait interrompue.

¹ Le terme « mesure » n'est pas utilisé ici au sens reconnu par Emploi-Québec, mais bien au sens de « moyens ».

C'est le cas notamment des jeunes qui entreprennent une cure de désintoxication. Dans ce cas, il s'agit davantage de continuum de service que d'un problème de flexibilité. Ici, il y a lieu de se référer à la recommandation précédente qui traite de la nécessité de créer des passerelles entre les divers partenaires du milieu.

Concernant la préoccupation relative à la possibilité de suivre une activité de formation d'appoint à temps partiel tout en recevant une aide financière, il est déjà possible pour certaines personnes dont la santé le requiert ou pour certains jeunes âgés de moins de 25 ans répondant à certaines conditions particulières, de participer à des activités de formation selon un rythme moins intensif. Également, le Programme Alternative jeunesse permet à un jeune qui n'est pas admissible à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, mais pour qui des activités de formation répondent à son besoin, de considérer les activités de formation comme une démarche appropriée dans le cadre du programme. Dans la situation où l'on convient de la pertinence d'études à temps partiel de moins de 15 heures, il faut envisager une progression vers des études à temps plein. Cependant, de façon générale, les activités de formation offertes dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet individus, doivent être à temps plein (soit entre 20 et 30 heures par semaine), intensives et comporter le moins d'interruptions possible afin d'activer le processus d'intégration en emploi. Pour les mêmes raisons, les activités de formation de courte durée (formation d'appoint) doivent être offertes également de façon intensive. Emploi-Québec ne compte pas assouplir davantage l'accès à la formation à temps partiel.

Recommandation du CCJ : Que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, permette des assouplissements aux mesures afin que les organismes en employabilité puissent offrir un accompagnement plus soutenu et adapté aux besoins de la clientèle et éloignée du marché du travail.

Emploi-Québec fait appel aux organismes spécialisés en employabilité pour offrir de l'accompagnement à des personnes éloignées du marché du travail. L'accompagnement s'inscrit dans le cadre d'une intervention en « approche globale » et est adapté aux besoins des personnes. Il est offert dans le cadre d'une entente de service qui, normalement, a été négociée au moment de la planification des activités du centre local d'emploi sur la base de besoins identifiés lors de l'élaboration du Plan d'action régional (PAR).

Les prestataires d'un programme d'aide financière de derniers recours ainsi que les participants au Programme Alternative jeunesse reçoivent un soutien financier pendant la période entre leur participation à deux mesures. Il en est de même pour les prestataires de l'assurance-emploi, si leur période de prestations n'est pas terminée. Cependant, quel que soit le statut du participant, des activités d'accompagnement peuvent être maintenues si le besoin est évalué.

Emploi-Québec reconnaît l'importance d'identifier rapidement, dès les premiers contacts avec les jeunes, ceux ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu afin qu'ils réussissent leur démarche d'insertion socioprofessionnelle. Il importe d'examiner à qui et comment offrir un accompagnement soutenu, cette référence pourra se faire dans le cadre des travaux de Tous pour l'emploi.

Recommandation du CCJ : Que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, définisse et implante un programme de stages, ayant un volet spécifique d'accompagnement destiné aux clientèles jeunes et éloignées.

Outre la mesure Découvrir, Emploi-Québec offre, dans le cadre d'une intervention en « approche globale », la possibilité de réaliser des stages d'exploration et d'observation. En effet, la ressource externe peut, par l'entremise d'un service d'aide à l'emploi ou d'un projet de préparation en emploi, utiliser le stage d'exploration et d'observation comme un outil aidant le participant à se familiariser avec un domaine d'emploi et à expérimenter les fonctions qu'occupe un travailleur dans ce domaine.

De plus, dans le cadre de la mesure Projet de préparation à l'emploi, une entente de service entre Emploi-Québec et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQAJ) permet à des jeunes éloignés du marché du travail, sans emploi ou avec un emploi non relié à leur domaine d'études, de participer à un projet de groupe ou à un stage individuel à l'étranger. La nature des projets est généralement de formation technique et peut se traduire par une expérience de travail pertinente. Les participants bénéficient, avant leur départ, d'une formation de plusieurs semaines et d'un suivi lors de leur retour. La majorité d'entre eux retournent aux études ou commencent une mesure de formation.

Dans le cadre de la stratégie *Tous pour l'emploi*, la Commission des partenaires du marché du travail élabore une offre de stages rémunérés. Cette offre constituera un moyen supplémentaire permettant d'intégrer au marché du travail les personnes faisant partie de groupes sous-représentés sur le plan de l'emploi. Elle permettra aussi de développer et de reconnaître les compétences en milieu de travail et de favoriser le maintien en emploi. Cette offre de stages rémunérés s'ajoutera à celle déjà en place dans le réseau de l'éducation, sans toutefois s'y substituer. Les paramètres de l'offre de stages sont à définir en concertation avec les partenaires. Cette offre sera un outil supplémentaire, notamment pour les jeunes, d'intégrer le marché du travail.

CONCLUSION

En somme, Emploi-Québec s'est dotée de mesures pour venir en aide aux jeunes éloignés du marché du travail et mène présentement des travaux portant sur les interventions du Service public d'emploi à l'égard des jeunes âgés de moins de 25 ans. Emploi-Québec entend solliciter la collaboration du CCJ, notamment au regard de l'évaluation des besoins des jeunes.

Il est essentiel de s'assurer que les jeunes d'aujourd'hui puissent avoir les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail afin qu'ils puissent mieux contribuer au développement de la société. Le CCJ et Emploi-Québec partagent les mêmes idéaux et une collaboration plus étroite entre les deux organisations permettra de bonifier l'offre de service au bénéfice des jeunes du Québec.

Source : Direction de la planification et du développement des stratégies
Collaborations : Direction des mesures et services aux individus
Commission des partenaires du marché du travail

Date de production : Le 15 avril 2013